

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Martine LaBrecque](#)

<https://www.cadre21.org/membres/6d46f1efad0b3f5ca6113ed3>

Date d'obtention : 2023-11-22 16:30:53

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut parler à l'auteur du signalement, évaluer l'incident et remplir la grille d'évaluation de l'incident pour en déterminer : amorce, nature, intentions et étendue. Ensuite, il faut vérifier l'information. À l'aide des informations recueillies, il faut évaluer s'il s'agit d'un acte malveillant et de nature criminelle. Si on juge qu'il s'agit d'un acte impulsif, on rencontre l'instigateur et remplir la grille, agir en conformité des règles de l'établissement, communiquer avec les policiers. Si on juge qu'il s'agit d'un acte malveillant, il faut confisquer les appareils électroniques afin de les remettre au policier sans consulter son contenu et communiquer avec le service de police, et faire un signalement à la DPJ. Enfin, il faut respecter la confidentialité.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chaque situation est unique. Selon la situation, la situation Sexto pourra être déclenchée ou non. Aussi, nous (intervenants dans les écoles), nous ne sommes pas des mandataires des policiers. Ainsi, une fois les formulaires et les appareils électroniques remis aux policiers, c'est à eux que reviennent la suite des interventions judiciaires et la confiscation de d'autres appareils électroniques.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif ou d'un acte malveillant.